



Madame ISERENTANT
Rue Emile Boucqueau, 10
1474 - WAYS

Le 23/10/2020

Madame, Monsieur,

Concerne : **ACP B-Forest; 0899 669 555**

Montants des futurs appels de provisions de charges & fonds de réserve trimestriels.

Les montants des futurs appels trimestriels de provisions de charges et de fonds de réserve pour votre (vos) lot(s) se détaillent comme suit :

<u>Lot(s)</u>	<u>Quotités</u>	<u>Appel</u>	<u>Montant</u>
A12C	121.70	Provisions	163.95 €
		Fds Réserve	8.03 €
Montant total à payer par trimestre			171.98 €

Le montant de provisions de charges a été calculé sur base du nouveau budget annuel voté lors de la dernière Assemblée Générale. Il est dû à la copropriété chaque début de trimestre, soit le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre de chaque année, et cela jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et le vote du nouveau budget.

Le premier versement est à effectuer pour le **1er janvier 2021 au plus tard**. Pour votre facilité, nous vous conseillons de demander à votre banque de créer un ordre trimestriel permanent.

Les copropriétaires ayant un solde créditeur suite à leur décompte annuel peuvent évidemment déduire ce solde de leur premier versement ou demander à la copropriété de leur rembourser en communiquant le numéro de compte en banque sur lequel ils souhaitent être remboursés.

Veuillez utiliser les références suivantes afin d'effectuer ces versements :

Destinataire :	ACP B-Forest
Compte bancaire :	BE83 0016 7495 8715
Communication structurée :	+++723/6511/46090+++
Délai de paiement :	30 jours après le 1er de chaque trimestre

En tant que copropriétaire ayant confié la gestion de sa copropriété à la société A4i, vous avez la possibilité d'accéder, via vos identifiant et mot de passe personnalisés, aux documents principaux de votre copropriété ainsi qu'à votre compte personnel via le site www.A4i.be :

- Votre identifiant : **miserent**
- Votre mot de passe : **3THKWcB2**

Nous vous invitons à vérifier dans cet espace vos données personnelles et principalement les adresses courrier et courriel reprises dans les registres de la copropriété. Ces données sont les seules valables et il vous appartient de nous transmettre de manière officielle tout changement.

Nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Comptant sur votre bonne collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

A4i sprl
Syndic

